

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

### DELIBERATION

#### 2021/13 - MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LILLE - HELLEMES - LOMME

Soucieuse de la transparence et de la qualité de ses procédures, la Ville a fait le choix de longue date de se doter, à l'occasion du renouvellement des membres du Conseil Communal, d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement permet de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires, et de garantir la permanence des méthodes en fixant, pour la Commune de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme, les règles de gestion applicables en matière de préparation, de vote et d'exécution du budget.

Il est proposé d'adopter pour la mandature le règlement repris en annexe, qui annule et remplace le précédent. Ce règlement est mis à jour de l'application de l'instruction comptable M 57, précise la gestion pluriannuelle et financière des crédits et intègre la démarche de budget climatique.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** le nouveau règlement budgétaire et financier.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme